



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Saint-Denis, le 18/10/2022

Service Eau & Biodiversité
Unité Biodiversité
Affaire suivie par : Robin WILLEMET
Tél. : 0262 94 78 17
Courriel : robin.willemet@developpement-durable.gouv.fr
Réf : SEB/UBIO/208/RW/2022-898

Note de présentation en application de
l'article L.123-19-1 du code de
l'environnement

Objet : Consultation du public par internet sur le projet de plan de gestion 2022-2031 de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul, porté par la Régie autonome personnalisée, gestionnaire de cet espace protégé

PJ : - Projet de plan de gestion 2022-2031

- Avis du conseil scientifique de la RNN ESP du 06/07/2022
- Bilan du plan de gestion 2015-2020 de la RNN Etang de Saint-Paul

1. Contexte réglementaire :

La rédaction d'un plan de gestion pour les réserves naturelles est une obligation prévue par le Code de l'environnement depuis le décret n°2005-491 du 18 mai 2005. Les plans de gestion sont arrêtés par le préfet.

L'article R 332-22 du code de l'environnement stipule que le premier plan de gestion d'une réserve naturelle est arrêté pour une durée de cinq ans, puis évalué et renouvelé pour des périodes comprises entre cinq et dix ans. Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul a porté sur la période 2015-2020. Son bilan (en pièce jointe) a été validé par le comité consultatif de la réserve le 10/12/2020 qui a constaté un taux de réalisation moyen des opérations de 72 %. Le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul a été rédigé pour la 10 ans.

L'article 7 de la charte de l'environnement stipule que toute personne a le droit [...] de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'article L.123-19-1 du code de l'environnement précise les conditions d'application de cet article.

La consultation sur le plan de gestion 2022-2031 de la réserve naturelle nationale de l'étang Saint-Paul est organisée sous forme dématérialisée pendant une durée de 21 jours à compter de la publication du plan de gestion sur le site des services de l'État à la Réunion (<https://www.reunion.gouv.fr/>). Le public peut s'exprimer en cliquant sur un hyperlien accessible depuis la page internet où est inséré le plan de gestion soumis à consultation du public. Lorsque la consultation sera terminée et au plus tard à la date de publication de la décision, une synthèse des observations du public sera publiée sur le site des services de l'État à la Réunion.

2. Vocations et cadre de rédaction du plan de gestion :

Le plan de gestion d'une réserve naturelle est un document stratégique qui définit avant tout une vision à long terme pour le site, traduite dans une programmation opérationnelle à moyen terme.

Il a pour vocations :

- d'afficher clairement la stratégie, en exposant les enjeux de conservation définis à la base de la stratégie de gestion (objectifs de long terme, ou OLT),

- d'anticiper l'évaluation, en proposant des indicateurs et des protocoles pour suivre les résultats de la gestion (états visés),
- d'agir sur le terrain en définissant une gestion opérationnelle basée sur l'identification précise des facteurs menaçant les enjeux de conservation.

Ce second plan de gestion est le premier de la réserve naturelle de L'Étang de Saint-Paul à porter sur une période décennale et à suivre la nouvelle méthodologie des plans de gestion (OFB-RNF¹).

Ce plan est construit en trois parties : Section a–Diagnostic de la Réserve Naturelle ; Section b–Gestion de la Réserve Naturelle ; Section c–Fiches actions. L'organisation du document suit les grands items du guide d'élaboration des plans de gestion de réserves naturelles de l'OFB-RNF, partant du bilan des connaissances, pour s'orienter vers la caractérisation de l'enjeu, des objectifs, puis des actions de gestion à mettre en œuvre.

Le plan de gestion 2022-2031 propose 44 « objectifs opérationnels » : 16 sont associés à l'enjeu de conservation du patrimoine naturel et à la stratégie d'action de préservation, et 28 aux facteurs clés de réussite. Ces 44 objectifs opérationnels ont permis de déterminer 295 actions.

3. Organisation de la rédaction et de la concertation

Le gestionnaire s'est appuyé sur différentes instances, dont certaines sont prévues par le cadre réglementaire :

- **une instance de concertation** : une réunion de concertation préalable à l'élaboration du plan de gestion a réuni un public très large le 19 novembre 2021.
Elle a été suivie de 4 ateliers thématiques réalisés les 29 et 30 novembre 2021.
Une réunion de restitution a clôturé la démarche de concertation le 06 décembre 2021.
- **le conseil scientifique (CS)** : le CS de la réserve a donné un avis favorable avec recommandations le 06/07/2022. Il est communiqué en pièce jointe.
- **le comité consultatif de gestion (CC)** : le CC de la réserve a donné un avis favorable à l'unanimité et sans réserve le 05/09/2022.

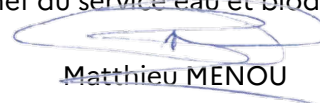
Ont également nourri la concertation les nombreux échanges informels : rencontres, courriels, discussions téléphoniques, etc.

En conclusion, le processus de rédaction du plan de gestion s'est basé tant sur l'animation du réseau d'acteurs locaux que sur l'ensemble des données et connaissances issues de la première période de gestion ainsi que sur le bilan du premier plan de gestion de la RNN.

L'ONF qui a participé au processus de concertation, sera sollicité par la suite pour avis par la DEAL car la réserve inclue des forêts relevant du régime forestier.

L'avis du CSRPN est par ailleurs sollicité sur ce second plan de gestion de la RNN de l'Étang de Saint-Paul en parallèle de la consultation du public par internet.

Pour le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement et par délégation,
Le chef du service eau et biodiversité



Matthieu MENOUE

1 Office français de la Biodiversité - Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>